

Barème de notation du sous-critère 4.2 : contribution du candidat ou soumissionnaire au développement durable (aspects environnementaux et sociaux):

Note	Éléments de jugement
5	Certificat EcoEntreprise [®] « Excellence » : 2013
4.5	Certificat EcoEntreprise [®] « Développement durable - Responsabilité sociétale » : 2013
4	Certificat EcoEntreprise [®] « Développement durable » : 2013 Ou le cumul des Certificats ISO 14'001 : 2015 et OHSAS 18'001/ISO 45'001
3.5	Certificat ISO 14'001 : 2015 Ou Certificat SA 8'000 : 2014 Ou le cumul des Certificats ISO 50'001 et OHSAS 18'001/ISO 45'001
3	Certificat ISO 14'001 : 2004 Ou Certificat ISO 50'001 : 2011 Ou Certificat EMAS Ou Certificat OHSAS 18'0001 Ou Certificat ISO 45'001 Ou Démarche EcoEntreprise [®] auto-déclarée (selon conditions fixées par EcoEntreprise [®])
3	Notation en fonction de l'importance de la contribution du soumissionnaire au développement durable (aspects environnementaux et sociaux) évaluée au moyen du questionnaire « Contribution du soumissionnaire au développement durable (aspects environnementaux et sociaux) »
2	
1	
0	
0	Aucune contribution du soumissionnaire au développement durable (aspects environnementaux et sociaux)

* L'évaluation de la contribution du soumissionnaire au développement durable (aspects environnementaux et sociaux) se fait par le biais du questionnaire « Contribution du soumissionnaire au développement durable (aspects environnementaux et sociaux) » (cf. annexe 5 de la présente directive). Ce questionnaire tient compte du nombre de thématiques développement durable (aspects environnementaux et sociaux) sur lesquelles le soumissionnaire s'engage et du degré de son engagement (par exemple stade de la planification ou de la réalisation).

N°	Questions	Pts
2.1	Autres certificats dans le développement durable (DD) ou de la responsabilité sociétale (RSE)	Notation selon la grille d'évaluation
2.2	Démarche dans le développement durable avec le référentiel EcoEntreprise (non certifiée)	5
2.3	Stratégie de développement durable	5
2.4	Organisation mise en place	5
2.5	Suivi des performances - monitoring	5
2.6	Communication	5
2.7	Achats responsables	5
2.8	Exigences développement durable du soumissionnaire vis-à-vis de ses sous-traitants, fournisseurs, partenaires	5
3.1	Gestion de l'énergie	5
3.2	Gestion des déchets	5
3.3	Plan mobilité	5
4.1	Attractivité de l'entreprise	5
4.2	Insertion et réinsertion professionnelles	5
4.3	Santé et sécurité	5
		65

Service responsable : SG du DIRH

Date de décision : 08.10.1997

Date de mise en œuvre : 01.12.1997

Date de mise à jour : 08.11.2017

Conversion des points en note :

Nbre de points	Note
50 à 65	3
40 à 49	2.5
30 à 39	2
20 à 29	1.5
10 à 19	1
1 à 9	0.5
	0